



Alzette Belval, avec les citoyens pour la transition écologique !

>>> Ressources et soutiens pour des projets écologiques et citoyens

1. Les aides financières mobilisables

A NOTER : Ce recueil ne reprend que les aides financières fixes et récurrentes. Naturellement, des soutiens individuels aux projets peuvent également être mobilisés auprès de différentes administrations.

1.1 Les aides publiques directement mobilisables par les citoyens ou les collectifs citoyens organisés sous forme associative

Les fonds européens

Le programme LIFE

Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Il vise à une transition vers une économie efficace dans l'utilisation de ressources, à faible intensité de carbone et résiliente aux effets du changement climatique ; stopper et inverser l'appauvrissement de la biodiversité, en s'appuyant sur le réseau Natura 2000 et en luttant contre les dégradations des écosystèmes. Pour la période 2021/27 (5.4Milliards€), 4 sous-programmes coexistent : **Nature et biodiversité, Économie circulaire et qualité de vie, Atténuation du changement climatique et adaptation et Transition énergétique propre**

LIFE ne cofinance ni les projets de recherche, ni les projets d'infrastructures. Chaque année le programme publie différents appels à projets sur de nombreuses thématiques. Les projets peuvent être subventionnés s'ils sont portés par une entité juridique publique ou privée enregistrée dans l'UE. Les personnes physiques ne sont pas admissibles. Par contre il s'agit de projets de grandes envergures durant de 2 à 5 ans avec un budget minimum de 500 000€. Plus d'informations sur https://cinea.ec.europa.eu/life-calls-proposals-2025_en?prefLang=fr&etrans=fr

Le programme CERV

« Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs » a pour objectif de rapprocher l'Union de ses citoyens et de lutter contre toutes les formes de discriminations. À ce titre, le programme finance des actions sur 4 volets :

Valeurs de l'Union, Égalité, droits et égalité de genre, Engagement et participation des citoyens et Daphné.

Dans le cadre du 3^{ème} thème, le second volet d'action **Participation citoyenne et engagement** peut concerner les projets issus d'ACTE sous réserve qu'ils visent à promouvoir et faire connaître et échanger publiquement les opinions concernant les domaines d'action de l'UE

Sont éligibles les organisations à but non lucratif, y compris les organisations de la société civile, les établissements d'enseignement, de culture ou de recherche ; Les partenaires peuvent également être des autorités publiques locales/régionales.

Le fonctionnement se fait sur appel à projets annuels. Les budgets des actions restent généralement sous les 100 000€. Plus d'informations sur les Appels à projets ouvert sur <https://cervfr.org/>

Le FEDER

Le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** accompagne notamment les projets pour une Europe plus verte (transition écologique, efficacité énergétique, énergies renouvelables, biodiversité, lutte contre les inondations, économie circulaire, renaturation friches). Des projets concernant la biodiversité, l'économie circulaire, la lutte contre le changement climatique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables peuvent être financés jusqu'à 60%.

Pour le Grand Est, toutes les informations sont disponibles sur <https://beeurope.grandest.fr/aides/?themes%5B%5D=biodiversite-environnement-et-transition-energetique&beneficiaires%5B%5D=associations>

Pour le Luxembourg <https://fonds-europeens.public.lu/fr/programmes/feder.html>

INTERREG Grande Région

Plusieurs **programmes inter-régionaux, dont INTERREG Grande Région**, intègrent l'adaptation au changement climatique et la transition écologique et citoyenne dans leurs programmes. Concernant le programme Interreg Grande Région, il s'est fixé **4 objectifs stratégiques** pour la période 2021-2027.

1. Une Grande Région plus verte
2. Une Grande Région plus sociale
3. Une Grande Région plus proche des citoyens
4. Une Grande Région dotée d'une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière

Il est donc tout à fait possible de faire financier des projets en matière de transition écologique sur ce programme. Seule obligation, le projet doit être transfrontalier c'est-à-dire qu'il faut un partenariat et un financement transfrontaliers (avec des acteurs dans au moins deux états).

Concernant le territoire d'Alzette Belval, il convient de déposer le projet à un appel à projet de la zone fonctionnelle d'Alzette belva. La subvention peut atteindre 60% du coût du projet, les porteurs doivent être structurés à minima en association. Toutes les informations sont sur ce site <https://zf-interreg.gectalzettelbelval.eu/>

Pour des projets transfrontaliers qui dépassent Alzette Belval mais qui s'établissent sur la Grande Région, les critères et règles sont sensiblement les mêmes. Les informations sont consultables sur ce site : <https://interreg-gr.eu/>

Enfin pour les projets transfrontaliers de plus petite envergure, il existe des appels à petits projets. Le partenariat doit toujours être établi à minima sur deux pays mais le budget du projet ne doit pas excéder 30 000€ et la subvention peut atteindre 90%. Toutes les infos ici : <https://interreg-gr.eu/documents-et-outils/documents-petits-projets/>

Le FTJ

Le Fonds pour une transition juste (FTJ) a été conçu pour permettre aux régions et aux travailleurs de faire face aux conséquences sociales et économiques de la politique climatique de l'Union européenne. Son objectif est de rendre socialement juste et acceptable cette transition vers une économie neutre en carbone et d'éviter l'aggravation des inégalités régionales.

Dans le détail, le FTJ finance notamment les énergies renouvelables, la décarbonation des mobilités, l'économie circulaire (recyclage, réparation, réduction des déchets...), et la réhabilitation des friches industrielles. Les énergies fossiles, le démantèlement et la construction de nucléaires sont exclus des financements du Fonds pour une transition juste les énergies fossiles.

Dans le cadre de la politique régionale de cohésion de l'UE pour la période 2021-2027, le FTJ est doté d'une enveloppe de 17,5 milliards d'euros. Tous les territoires ne sont pas éligibles au FTJ. Seuls ceux avec une forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre et des emplois dépendants des activités économiques polluantes sont concernés.

Pour le Grand Est, des informations sont disponibles sur : <https://grand-est.dreets.gouv.fr/Fonds-de-Transition-Juste-FTJ-en-Grand-Est-19632>

Pour le Luxembourg : <https://fonds-europeens.public.lu/fr/comment-participer/objectifs-strategiques/ftj.html>

Pour finir, de nombreuses aides européennes peuvent accompagner des projets écologiques, ils sont tous repris sur la [plate-forme européenne Climate-ADAPT](#) (attention ils ne s'appliquent pas forcément tous au territoire d'Alzette Belval ou à des projets de petites envergures).

Les aides d'Etat en FRANCE

Les aides de l'ADEME

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a pour vocation de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations de protection de l'environnement et surtout de maîtrise de l'énergie.

L'agence accompagne tour à tour l'État, les entreprises, les collectivités mais aussi les citoyens pour accélérer la baisse de notre consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Différents appels à projets sont publiés chaque année sur le site AGIR pour la transition écologique : <https://agir.ademe.fr/?target%5BAssociation%5D=Association> et il existe également un site dédié pour les collectivités <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets>

PAR EXEMPLE

L'ADEME soutient en 2025 les études pour la lutte contre le gaspillage alimentaire sur un site ou un territoire mais également les investissements pour la lutte contre les gaspillages alimentaires. Ces derniers doivent être justifiés par une augmentation ou redistribution de flux de denrées détournées du gaspillage dans un programme mutualisé entre plusieurs partenaires. Ces investissements peuvent concerner la collecte, la redistribution ou une transformation. La provenance des aliments concernés par ces investissements doit être majoritairement issue de la lutte contre le gaspillage alimentaire (invendus, ramassés, don). Les aides seront accordées prioritairement aux acteurs de la lutte anti-gaspi et aux associations. Le financement peut aller jusqu'à 60%. Cela peut concerner des dépenses pour des : équipements de pesées, camions frigorifiques, acquisitions d'entrepôt, plateformes de collecte, cantines solidaires, ateliers de transformation de type conserverie, équipements permettant le partage de denrées alimentaires entre particuliers... Différentes restrictions existent néanmoins par exemple, pour les conserveries, pas d'aide si la provenance des denrées n'est pas majoritairement issue de la récupération d'invendu. Toutes les infos sur <https://agir.ademe.fr/aides-financieres/2025/installation-dequipements-de-lutte-contre-le-gaspillage>

Parallèlement, l'ADEME dispose de plusieurs leviers de financement comme le Fonds Chaleur renouvelable, le Fonds Économie circulaire et le Fonds Air-mobilité, pour financer les différentes étapes de la recherche à l'industrialisation de solutions. Ces financements sont davantage à destination des entreprises et collectivités, toutes les informations sur <https://www.ademe.fr/nos-missions/financement/>

Les aides d'Etat au LUXEMBOURG

Les aides de la klima-agence

Afin de faciliter la transition écologique, le gouvernement luxembourgeois a mis en place un régime d'aides financières à destination des citoyens au niveau du logement et de la mobilité. Le programme Klimabonus vise à rendre les domiciles plus efficaces sur le plan énergétique et à faciliter le choix de solutions de mobilité sans émissions. Les particuliers peuvent se renseigner auprès de la Klima-agence. Les aides sont souvent bonifiées par les communes.

La Klima-agence accompagne également la mise en place et l'investissement pour les coopératives solaires entre citoyens.

Toutes les informations sont sur <https://www.klima-agence.lu/fr/cooperatives-energetiques>

Les Subsidés pour les projets de vivre ensemble interculturel du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l' Accueil

Le fonds peut soutenir des projets ayant pour but les rencontres interculturelles entre résidents luxembourgeois et non-luxembourgeois, voire des projets visant les travailleurs transfrontaliers. Il doit

s'agir d'un projet précis, ponctuel, composé d'une ou de plusieurs actions concrètes, réalisées au cours de l'année en cours et ayant lieu sur le territoire luxembourgeois. Il peut ainsi s'agir d'un évènement, de la création d'un livrable, la réalisation d'une étude voire de la conceptualisation et/ou la mise en place de formations. L'essentiel est les échanges et l'interculturalité. Le sujet central peut donc être varié. Selon le budget disponible, le ministère sera en mesure d'accorder un soutien financier à une asbl, jusqu'à 100% du coût total du projet sans toutefois dépasser 10.000€ et dans le respect de l'éligibilité des dépenses. Plus d'information pour l'AAP 2025 sur <https://mfsva.gouvernement.lu/dam-assets/le-minist%C3%A8re/attributions/int%C3%A9gration/subsides/appeel-subsides-2025/subsides-2025-fr/modalits-octroi-appel-subsides-2025-associations-fr.pdf>

echwellechkann jeveuxjepeux

L'Etat luxembourgeois a déployé une plateforme qui concentre les soutiens possibles au montage de projet. Le site est davantage destiné aux jeunes mais peut naturellement être un bon vecteur d'information pour tout porteur de projet. Plus d'info sur <https://echwellechkann.lu/fr/mon-projet/>

Les aides locales en FRANCE

Les aides de la Région GRAND EST

La Région Grand Est soutient financièrement de très nombreuses initiatives notamment en matière d'écologie. Différents appels à projets sont publiés chaque année à la fois pour des associations déjà structurées mais également pour des citoyens ou des collectifs citoyens souhaitant s'investir dans différentes activités plus durables. Plus d'infos sur <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales>

PAR EXEMPLE

La Région peut accompagner un collectif citoyen dans le cadre de l'Appel à initiatives citoyennes en soutenant financièrement des investissements nécessaires pour la mise en place de projets à portée collective autour d'un des 5 axes suivants : Biodiversité, Eaux, Energie, Economie circulaire ou Changement climatique. La Région Grand Est peut prendre en charge jusqu'à 100% des dépenses d'investissement (les frais de fonctionnement ne sont pas pris en charge) avec une aide pouvant aller de 1 000 € à 10 000 €. Plus d'informations sur <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/initiatives-citoyennes/>

Les aides du département de Meurthe-et-Moselle

Le Département de Meurthe-et-Moselle accompagne les projets d'investissement des communes, intercommunalités et des associations en matière de solidarité, cohésion territoriale et transition écologique. Il propose également un accompagnement du fonctionnement des associations dans les domaines de la culture, les solidarités, le sport, l'éducation populaire, la sensibilisation à l'environnement, etc. Enfin un bonus écologique est mis en place. Toutes les informations sont consultables sur ce site <https://www.meurthe-et-moselle.fr/actions/appui-aux-territoires-54>

Le département 54 a également une plateforme numérique pour encourager le bénévolat et créer du lien entre associations. Elle permet de centraliser les dynamiques pour d'éventuels nouveaux projets <https://engagement.meurthe-et-moselle.fr/>

Les aides du département de Moselle

Le Département de Moselle propose différentes aides en faveur de l'environnement et du développement durable, à destination des différents publics tels que les collectivités, les associations, les scolaires, les porteurs de projet... Elles sont détaillées sur ce site https://www.moselle.fr/jcms/pl_34404/fr/environnement-developpement-durable

Il soutient également les projets associatifs en matière d'innovation sociale concourant à la cohésion sociale et territoriale en Moselle, en soutenant par exemple des projets s'inscrivant dans les dynamiques d'économie circulaire (ex : réemploi de matériaux et allongement de la durée d'usage de produits, consommation responsable, valorisation de déchets) ou encore à la lutte contre les inégalités sociales et la précarité. Toutes les informations sur https://www.moselle.fr/jcms/pl_20976/fr/appele-a-projets-innovation-sociale?cid=pl_20976

PAR EXEMPLE

Le département 57 accompagne en 2025 la création de vergers et jardins nature, réhabilitation agro-environnementale de coteaux ou plantation de haies champêtres. Le département entend soutenir financièrement les associations dans leurs actions de création de vergers ou jardins-nature, de préservation et de valorisation des espaces naturels situés en zones péri-villageoises, ainsi que de plantation de haies champêtres. L'aide peut atteindre 50 % du montant TTC engagé du projet avec plafonnement à 50 000 € du montant subventionnable, par dossier et surface minimum de 25 ares.

Les aides des communes

Les communes françaises soutiennent les associations locales à travers des subventions de fonctionnement. Les collectifs qui se structurent en association pour des projets en matière de transition écologique peuvent naturellement y prétendre.

De plus, les communes d'Audun-le-Tiche et de Villerupt ont également mis en place des **budgets participatifs** qui permettent aux citoyens de proposer et faire réaliser un projet améliorant la cité (sous réserve d'être retenu). Plus d'informations sur <https://www.mairie-villerupt.fr/fr/budget-participatif.html> et <https://www.audun-le-tiche.fr/Ma-ville/Vie-Municipale/Democratie-participative.html>

Enfin, Le Fonds d'Initiatives Citoyennes (F.I.C.) est un outil de développement de la démocratie participative à Villerupt. Il dispose d'une enveloppe annuelle cofinancée par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la Ville de Villerupt. C'est un fonds destiné à accorder des aides financières pour des projets ponctuels à budget modeste.

Les crédits mobilisés au titre du "Fonds d'Initiatives Citoyennes" sont destinés à :

- favoriser les prises d'initiatives des habitants, organisés ou non en association par une aide financière rapide et souple,
- promouvoir les capacités collectives et individuelles des habitants à prendre des initiatives, à s'organiser, à mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif,
- renforcer les échanges entre les acteurs d'un même quartier, d'une ville (habitants, associations, administrations...).

Plus d'informations sur <https://www.mairie-villerupt.fr/fr/le-fonds-d-initiatives-citoyennes.html>

Les aides locales au Luxembourg

Les aides des communes

Les 5 communes luxembourgeoises ont toutes un règlement de subsides pour les associations locales. Les collectifs qui se structurent en asbl pour des projets en matière de transition écologique peuvent naturellement y prétendre.

1.2 Les aides publiques uniquement mobilisables dans le cadre d'un partenariat avec une commune ou une intercommunalité

Les aides d'Etat en FRANCE

Le Fonds vert

Effectif depuis 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il finance des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés, notamment pour s'adapter au changement climatique. Les actions finançables peuvent concerner la prévention des inondations ou des risques d'incendies de forêts et de végétation, la renaturation des villes et des villages ou encore l'appui à l'ingénierie.

Pour accéder aux financements par thématique, il faut vérifier l'éligibilité du projet et du porteur sur la plateforme <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> Plusieurs documents aident à la meilleure compréhension du financement : [guide fonds vert à destination des décideurs locaux](#), [cahiers d'accompagnement des porteurs de projets et des services instructeurs](#), ...

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Avec leurs comités de bassin, les agences de l'eau ont prévu d'investir, sur 2019-2024, 500 millions d'euros par an dans l'adaptation au changement climatique, via des subventions ou des prêts. Depuis 2024, pour faire face à l'aggravation des sécheresses en France, leurs moyens sont rehaussés de 475M€/an pour accompagner la mise en œuvre du Plan Eau.

Le climat est une priorité (économies d'eau, protection des zones humides, verdissement des villes...). D'autres axes sont prévus comme la lutte contre l'érosion et la protection de la biodiversité, la prévention des impacts de l'environnement sur la santé (réduction des pesticides, rejets de micropolluants), une politique de l'eau et de l'assainissement plus solidaire.

Les collectivités locales, les entreprises, notamment industrielles et agricoles et les associations peuvent prétendre à différents soutiens. Toutes les informations sur les aides disponibles sont consultables sur le site de l'agence <https://www.eau-rhin-meuse.fr/actualites/accompagnement-des-actions-danimations-visant-les-acteurs-agricoles-industriels-et>

Le Fonds Barnier pour les risques naturels

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dit Fonds Barnier) permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Il peut être mobilisé pour réaliser des études, des travaux ou des équipements de prévention ou de protection contre les risques naturels. Il peut également financer les actions d'information préventive sur les risques majeurs qui contribuent à développer la conscience du risque.

Ce fonds est en priorité à destination des collectivités territoriales mais les particuliers et les associations, les entreprises de moins de 20 salariés peuvent y prétendre sous certaines conditions.

Deux formulaires sont disponibles un pour les [collectivités](#) et un pour les [particuliers, entreprises et associations](#)

Les prêts de la Banque des territoires

La Banque des territoires propose de très nombreux prêts en lien avec l'environnement et l'adaptation au changement climatique principalement à destination ou au profit des collectivités. Pour chacun de ces prêts, les conditions d'éligibilité diffèrent :

- Accompagnement vers la [transition agricole et alimentaire](#).
- [Aqua Prêt](#) pour soutenir les investissements dans le secteur de l'eau : projets d'infrastructures d'eau potable, d'assainissement, de traitement des eaux pluviales et de GEMAPI.
- [Prêt Action Cœur de Ville](#) pour revitaliser les centres-villes de demain, les conditions financières sont plus avantageuses si le projet intègre les questions de biodiversité et d'adaptation au changement climatique.
- [Prêt Catastrophe Naturelle](#) pour reconstruire.
- [Prêt Relance Tourisme](#) pour les grandes infrastructures.
- [Prêt Relance Verte](#) pour soutenir la transition écologique & énergétique.

Les aides d'Etat au Luxembourg

Appel à projets « Méi Natur an eise Stied an Dierfer »

Depuis 2022, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité soutient la déminéralisation des surfaces scellées afin de redonner plus d'espace aux infrastructures vertes. En 2025, la troisième édition de l'appel à projets prévoit plusieurs catégories d'actions afin de soutenir le rôle exemplaire des communes :

- **La déminéralisation et le verdissement de places publiques**
- **La déminéralisation et le verdissement de cours d'écoles**
- **La déminéralisation et le verdissement de parkings publics**
- **Le verdissement d'aires de jeux publiques**

Les communes auront ainsi plus de possibilités pour mettre en place des mesures concrètes pour s'adapter aux effets inévitables du changement climatique et ainsi mieux protéger la population tout en créant des centres urbains et villageois plus verts et plus agréables à vivre. À l'aide de mesures basées sur la nature, ainsi qu'à la déminéralisation et la végétalisation de ces espaces, les projets permettront d'une part, d'accroître la résilience en milieu urbain face aux canicules et d'autre part, d'améliorer et d'augmenter le bien-être de la population.

Les associations peuvent être associées aux réalisations communales d'ailleurs afin d'assurer la réussite et l'acceptation des projets, **une participation active des acteurs concernés est obligatoire.** Toutes les infos sur ce site : <https://environnement.public.lu/fr/actualites/2024/12/approjet-mei-natur-stied-duerf.html>

1.3 Les aides privées directement mobilisables par les citoyens ou les collectifs citoyens organisés sous forme associative

Fondations, mécénat, ... plusieurs financements privés peuvent être mobilisés pour les projets écologiques et citoyens. Différentes organisations mécènes offrent également du « mécénat de compétences » en proposant un accompagnement par leurs salaires de projets.

NDR : compte tenu du nombre important de financeurs possibles, les éléments présentés ne peuvent pas être exhaustifs. Il s'agit de donner un aperçu de ces sources de financement souvent méconnues. Les fondations et mécénats repris dans ce document affichent tous à la fois un volet écologique et citoyen (avec des soutiens qui pourraient concerner les actions sur Alzette Belval) et un parcours de financement clair.

Par ailleurs, il existe de très nombreuses autres fondations qui interviennent sur des champs thématiques variés (inclusion, éducation, logement, santé, ...)

Les fondations et mécénats de France

La Fondation de France, par son programme **Transition écologique** soutient notamment des projets qui traitent des questions environnementales et sociales, en abordant **la transition écologique comme un levier de transformation de la société** vers plus solidarité et qui s'appuient sur la coopération entre différents acteurs et réinventent des communs sur les territoires.

Les programmes animés par la Fondation de France et certaines des 984 fondations abritées fonctionnent par **appels à projets ouverts aux associations, collectifs de citoyens, établissements publics, équipes de recherche**, ... Ils font également des financements longs, toutes les infos sur <https://www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets>

De plus, il existe des antennes régionales, celle concernant Alzette Belval est basée à Strasbourg <https://www.fondationdefrance.org/fr/fondation-de-france-grand-est>

Le Centre français des fonds et des fondations regroupe, de son côté, de nombreuses fondations et fonds de dotation. Il est partenaire de YESASSO qui répertorie les appels à projets et appels à candidatures de prix et bourses lancés par les fondations et fonds de dotation dans de nombreux domaines. <https://www.yesasso.org/> (attention, il faut se connecter ou adhérer pour avoir accès aux informations complètes)

La Fondation du patrimoine soutient de très nombreux projets notamment les projets allant de l'éco-rénovation à la sauvegarde de la biodiversité autour du bâti et dans les espaces naturels. Les candidatures se font au fil de l'eau avec l'appui des antennes locales <https://www.fondation-patrimoine.org/c/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere/programme-patrimoine-naturel-et-biodiversite/67>

Par son mécénat pour la nature et la biodiversité, **la Fondation Léa Nature / Jardin BiO / 1% for the planet** permet à des associations de voir leurs projets pour la sauvegarde de la nature, la souveraineté alimentaire et la prévention des impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé se réaliser.

Il existe des appels à projets <https://fondation-mecenat-leanature.org/fondation-lea-nature/appele-a-projets/> et des commissions de financement <https://fondation-mecenat-leanature.org/projets-1-for-the-planet/missions-1-for-the-planet/>

La Fondation Terre Solidaire a été créée en 2016 par le CCFD-Terre Solidaire pour **accélérer la** transition écologique et solidaire. Elle agit, en particulier en France, face aux deux défis majeurs de notre temps : la dégradation massive de notre environnement (dont la biodiversité et le climat), et la nécessité de construire une société plus juste et plus écologiquement responsable. Elle abrite également différentes fondations avec des objectifs multiples. Les projets peuvent être déposés au fil de l'eau sur <https://fondation-terresolidaire.org/demande-de-soutien-a-la-fondation-terre-solidaire/>

La Fondation crédit coopératif organise chaque année un appel à projets dédié aux initiatives d'Economie Sociale et Solidaire à fort ancrage territorial, répondant à des enjeux d'intérêt général, et qui combinent à la fois une approche sociale et environnementale au bénéfice des populations locales. Toutes les informations sont sur [leur site](#).

La Fondation Lemarchand soutient des projets associatifs favorisant le respect, la préservation et l'utilisation durable de la nature. Les projets sont examinés deux fois par an, toutes les informations sont sur ce site : <https://www.fondationlemarchand.org/projets/proposer-projet>

La Fondation La France s'engage accélère les innovations sociales et environnementales sur tous les territoires. Par un concours national, elle sélectionne les projets à fort impact social dans les domaines suivants : éducation, santé, emploi, transition écologique, égalité femmes-hommes, inclusion, numérique, culture... Elle amplifie leur croissance à travers un label, une dotation financière conséquente et un accompagnement sur 3 ans permettant de démultiplier leur impact social et de favoriser leur développement territorial.

Son concours annuel s'adresse aux structures de l'ESS <https://fondationlafrancesengage.org/le-concours/>

La fondation Daniel et Nina Carasso accompagne plus spécifiquement les projets en matière d'alimentation durable et d'art citoyen par différents appels à projets <https://www.fondationcarasso.org/appels-a-projets/>

La fondation GRDF a pour vocation de soutenir et d'accompagner des projets de territoire avec une logique d'action en 4 niveaux :

- **Défricher** Privilégier les projets en phase de conception, expérimentation, émergence ou changement d'échelle.
- **Relier** Créer des interactions et synergies entre structures bénéficiaires, projets et territoires.
- **Jouer collectif** Favoriser les logiques de coopération et d'alliances multi-acteurs.
- **Accompagner** Apporter un soutien financier et opérationnel personnalisé.

Elle agit dans quatre domaines : l'entrepreneuriat social, l'insertion socio-professionnelle, les synergies entre les territoires ruraux et urbains, et la transition écologique.

La fondation publie un appel à projets par an <https://fondationgrdf.fr/votre-projet/les-criteres-de-selection/>

Le fonds de dotation Itancia soutient des projets concrets et innovants, des initiatives de terrain qui visent, chacune à leur échelle, à préserver la planète.

Les Bourses sont destinées à soutenir des projets associatifs ou d'entreprises. Les soutiens du fonds de dotation sont ouverts à toute structure à but non lucratif ou lucratif. Les particuliers désireux de présenter un projet sont invités à se rapprocher d'une association qui sera alors porteuse de leur projet. Les inscriptions se font exclusivement par internet sur leur site <https://fondsdedotationitancia.com/>

La Fondation Michelin soutient des projets d'intérêt général dans plusieurs domaines notamment la protection de l'environnement. Des appels à projets régionaux et thématiques sont publiés tous les ans <https://fondation.michelin.com/>

La Fondation Schneider Electric soutient et promeut notamment les projets innovants portés par des jeunes qui conçoivent, développent, déploient des solutions efficaces pour faire face au changement climatique et plus largement, des initiatives prospectives et inclusives, sensibilisant aux enjeux du changement climatique. <https://submityourproject.foundation.schneider-electric.com/fr/>

La Fondation RAJA-Danièle Marcovici soutient financièrement les projets en faveur de l'émancipation des femmes notamment en matière de protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, toutes les infos : <https://www.fondation-raja-marcovici.com/nos-projets/soumettre-un-projet.html>

La Fondation Artelia soutient des projets à vocation sociale, humanitaire ou environnementale aux niveaux national et international. Artelia publie des appels à projets mais instruit également des demandes de soutiens hors appel à projets. <https://fondationartelia.org/fr/sengager-nos-cotes/vous-etes-une-organisation-non-lucratif/deposer-une-demande-de-soutien>

L'engagement environnemental de la **Fondation Bouygues Telecom** soutient les associations émergentes et des projets environnementaux à travers des appels à projets dédiés aux personnes engagées dans des associations. Plus d'info sur <https://www.corporate.bouyguestelecom.fr/nos-engagements/la-fondation-bouygues-telecom/soumettre-un-projet/>

La **Fondation Maisons du Monde** contribue à la préservation des forêts et des arbres sur tous les territoires grâce à deux moyens d'action : **Le soutien financier** et **l'accompagnement d'associations** qui mettent en place, sur le terrain, des programmes de préservation menés par et pour les populations locales, et **La mise en place de programmes de sensibilisation à l'environnement** et de reconnexion à la nature destinés au grand public

Elle propose aussi des appels à projets <https://foundation.maisonsdumonde.com/appel-a-projets/> sur ses fonds propres ou grâce à l'ARRONDI en caisse dans les magasins Maisons du Monde en France.

La Fondation Veolia soutient des projets et initiatives à impact pour « agir pour la planète ». Elle soutient divers projets, notamment la protection de l'environnement et la biodiversité : <https://www.fondation.veolia.com/fr>

Attention ! La demande de soutien à la Fondation doit être présentée par un ou une salarié(e) de Veolia, qui s'engage à en devenir le parrain ou la marraine.

Enfin de très nombreux groupes ou entreprises font du **mécénat d'entreprises** mais également du **sponsoring**. Les entreprises locales peuvent soutenir de différentes manières les projets.

En Moselle, il est possible de demander un soutien à **Moselle Mécènes Solidaires** <https://moselle-mecenes-solidaires.fr/> qui organise pour le compte des entreprises partenaires des appels à projets.

En Grand Est, de nombreux renseignements peuvent également être pris auprès du **Pôle Mécénat Grand Est** <https://mecenatgrandest.org/> ce dernier ne fait pas de levée de fonds, ni d'intermédiation.

Les fondations et mécénats au Luxembourg

L'Œuvre Nationale est un acteur de la transformation sociale, culturelle et environnementale au Luxembourg. Elle est dédiée au soutien de projets d'intérêt général au Luxembourg. À travers ses cinq champs d'action – Social, **Culture**, **Environnement**, **Sport-Santé**, **Mémoire & Patrimoine** – elle répond aux besoins non couverts par les fonds publics ou les initiatives privées.

En tant que facilitateur, l'Œuvre lance des appels à projets et soutient activement les initiatives portées par les acteurs du terrain, renforçant ainsi le lien entre les besoins de la société et les ressources disponibles.

L'œuvre a un régime d'aides ponctuelles <https://www.oeuvre.lu/fr/aides/aides-ponctuelles>, de fonds permanents <https://www.oeuvre.lu/fr/aides/fonds-permanents> et d'appel à projets <https://www.oeuvre.lu/fr/aides/appel-projets>.

Il convient de déposer un dossier de demande de financement <https://financement.oeuvre.lu/fr/>

La Fondation de Luxembourg a pour mission de promouvoir et faciliter l'engagement philanthropique privé. Toute action s'inscrivant dans le cadre de l'intérêt général et dont le but poursuivi est à caractère permanent peut obtenir un soutien d'une fondation abritée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg.

Il peut s'agir d'un soutien pour une action dans le domaine de la culture, de l'éducation, de la recherche, de l'aide humanitaire, de l'aide au développement, de la cohésion sociale, de la santé, de la problématique environnementale ou encore d'un appui pour des initiatives entrepreneuriales.

La Fondation de Luxembourg promeut cinq problématiques dont la biodiversité et le changement climatique.

Pour soumettre un projet, il convient de déposer un dossier sur la plateforme dédiée <https://fdlux.my.site.com/WebSubmissionFormFR/s/>

La fondation du Luxembourg n'a pas de crédits en propres mais se charge de l'intermédiation avec les fondations abritées.

Les fondations suivantes sont abritées à FDLUX et leurs appels à projets sont globalisés sur la plateforme

>>

La Fondation Prairial vise à soutenir le développement de l'économie sociale en Europe, surtout en France, et à lutter contre l'exclusion et la précarité en finançant des personnes physiques ou morales (associations, coopératives) porteuses de projets. <https://www.prairial.org/>

Akuo Foundation a été créée dans le but d'agir en faveur de populations défavorisées dans le monde entier pour :

- Donner accès à des sources d'énergie renouvelables continues et durablement compétitives ;
- Donner accès au savoir et à l'éducation ;
- Donner accès à l'eau et aux services de santé ;
- Préserver l'environnement et la biodiversité, notamment à travers la promotion de pratiques agricoles durables et raisonnées

La Fondation a également des activités en France : <https://www.akuoenergy.com/akuo-dans-le-monde/europe-de-louest-et-dom-tom/france>

La **Fondation Chance MBD** soutient la lutte contre le réchauffement climatique et la promotion de la biodiversité, la recherche médicale et la lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement.

Avec la conviction que la protection de la biodiversité et la réduction de consommation d'aliments d'origine animale et la promotion d'aliments d'origine végétale contribuent au ralentissement du réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration de la santé, la fondation portera une attention particulière à ces domaines.

La Fondation Enovos a pour objet d'agir pour la préservation de la planète et du bien-être des générations futures.

La Fondation Enovos poursuit les objets suivants :

- Mise en valeur et développement de sources d'énergie renouvelables au niveau du Luxembourg et de la Grande Région,
- La recherche dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable en soutenant des projets scientifiques dans le domaine de l'énergie en général et des énergies renouvelables en particulier,
- Projets sociaux aidant les membres de la société nécessitant un appui particulier.

La Fondation Pour Le Climat accompagne des donateurs externes souhaitant soutenir des projets présélectionnés pour leur impact dans les domaines du changement climatique et de la biodiversité au Luxembourg et dans la Grande Région. La fondation identifie des projets significatifs au Luxembourg et dans la Grande Région dans différents domaines notamment la préservation de la biodiversité et la transition vers un avenir durable. Y compris la promotion de nouvelles pratiques agricoles, le reboisement et l'amélioration de l'accès aux énergies renouvelables.

La *Fondation pour le Climat* se concentre néanmoins sur des projets d'une certaine envergure.

<<

La Fondation ArcelorMittal rassemble l'ensemble des initiatives RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) d'ArcelorMittal au Luxembourg et en Grande Région et valorise des projets qui s'inscrivent dans les quatre piliers qui structurent son engagement : Environnement, Culture et Patrimoine, Education, Social.

Pour être éligible, un projet présenté à la Fondation ArcelorMittal doit être implanté au Luxembourg ou dans la Grande Région, avoir un impact sur les communautés locales et concerner le domaine social, éducatif, environnemental et/ou culturel.

La fondation favorise une relation dans la durée avec son réseau d'associations et privilégie les projets construits dans la durée, ayant un début et une fin. Elle ne finance pas les frais généraux ni les projets sportifs (sponsoring d'équipes de sport collectif, sport individuel, d'infrastructures sportives type stade, salles de sport, etc.).

La demande doit suivre un parcours détaillé sur ce lien <https://luxembourg-foundation.arcelormittal.com/demande-de-soutien/#tab1>

Enfin de très nombreux groupes ou entreprises font du **mécénat d'entreprises** mais également du **sponsoring**. Les entreprises locales peuvent soutenir de différentes manières les projets.

Pour conclure, le **crowdfunding** ou « financement par les citoyens » est également possible, il consiste à faire financer son projet par le grand public à travers des dons reçus sur une plateforme internet dédiée.

2. Les aides « en nature » mobilisables

Si les associations ou collectifs citoyens peuvent se voir octroyer des sommes d'argent par l'État ou les collectivités locales dans un but d'intérêt général, il leur est également possible de bénéficier de subventions en nature.

2.1 La mise à disposition de locaux

En France comme au Luxembourg, des locaux ou terrains communaux peuvent être utilisés par les associations qui en font la demande, et ce, sur autorisation du maire ou du bourgmestre respectivement des conseils municipaux¹ ou collèges échevinaux.

Cette autorisation d'occupation ou d'utilisation peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ou contre rémunération. Il convient de se rapprocher des communes pour savoir quelles salles peuvent être réservées et selon quelles modalités.

Voici quelques exemples de locaux mis à disposition sur les communes luxembourgeoises d'Alzette Belval : [la salle polyvalente du centre omnisports Henri Schmitz à Esch-sur-Alzette](#), [le Centre culturel Arthur Thinnès à Mondercange](#), [diverses salles à Sanem](#), [ou encore la salle des fêtes du Centre culturel A. Zirves à Rumelange](#).

En général, des conventions de mise à disposition voire même des baux emphytéotiques² sont signés. Il est donc indispensable que le collectif soit structuré en association avec une personnalité juridique.

¹ [Article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales](#)

² Le bail emphytéotique est un contrat de location qui se distingue du bail classique par sa durée (de 18 à 99 ans) et ses conditions particulières. Il offre des opportunités intéressantes pour les locataires, mais aussi des contraintes spécifiques à prendre en compte.

Néanmoins, au démarrage d'un projet collectif, une collectivité peut prêter temporairement un espace durant un temps d'expérimentation. En général, c'est un habitant de la commune qui sera dès lors le référent temporaire désigné.

2.2 La mise à disposition de matériel

La location de matériel communal ou le prêt à titre gracieux de moyens techniques d'une commune à une association est également possible. Au Luxembourg, une convention sera signée systématiquement. En France, si la valorisation de ce prêt est supérieure à 23 000 euros, la conclusion d'une convention entre les parties est alors obligatoire (article 1 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques) néanmoins chaque commune peut décider de signer des conventions pour tous les prêts gratuits ou contre rémunération.

2.3 La mise à disposition de personnel

La mise à disposition des agents d'une commune ou plus généralement d'une collectivité territoriale au profit d'une association est permise si l'association est investie d'une mission de service public, et pour l'exercice exclusif de cette mission.

Cette mise à disposition requiert l'accord de l'agent et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

2.4 Les aides à la communication

Au niveau local, les communes peuvent en général aider les démarches collectives à faire de l'affichage dans les espaces extérieurs mais également par la diffusion des informations associatives dans les bulletins municipaux, sur les réseaux sociaux,

INFO EN PLUS

Faut-il créer une association pour un projet collectif ? et comment ?

Est-il nécessaire d'institutionnaliser les projets collectifs ?

Dans un projet collectif, les personnes doivent librement accepter de se mettre au service d'une cause commune, d'un commun. Quel que soit ce dernier, il doit apparaître aux yeux de chaque participant comme suffisamment précieux pour motiver son engagement.

Du point de vue juridique, la création d'une association permet à la fois la régulation du fonctionnement collectif et l'inscription du projet dans l'ordre public, indispensable pour permettre au collectif d'agir dans son environnement. Parallèlement, du point de vue des parties prenantes, la création d'une association peut sembler « rassurante » mais les démarches constitutives peuvent également épuiser administrativement les premières forces vives au détriment du projet lui-même.

Aussi, il convient d'analyser finement le besoin réel pour le projet collectif de créer une nouvelle structure. Car une nouvelle association n'est pas nécessairement la plus efficace en termes de fonctionnement, ni la plus performante sur le plan de la gouvernance.

Dans un premier temps, il conviendra donc de regarder les associations pré existantes dans la commune d'intérêt (ou celles voisines) pour voir si l'une ou l'autre pourrait simplement accueillir ou abriter la nouvelle démarche collective. A titre d'exemple, les MJC peuvent accepter de nouveaux projets permettant à ces derniers de se structurer « à l'abri » ou « dans le cadre » d'une association établie et stable. Après quelques mois ou années dans ces structures qui jouent le rôle de pépinière, le collectif peut toujours décider de créer une association en propre.

Les avantages à se structurer en association résident principalement dans l'existence et l'incarnation d'une personnalité juridique, la possibilité de lever des fonds en propre et la responsabilité des actions portées.

Sur le territoire d'Alzette Belval selon la commune d'établissement, il faudra créer :

- Une ASBL luxembourgeoise (toutes infos sur <https://www.clae.lu/associations/espace-ressources-associatives/>)
- Une association de loi 1901 sur Villerupt ou Thil <https://www.vie-publique.fr/fiches/24081-comment-cree-une-association>
- Une association de droit local sur les communes mosellanes https://www.alsacemouvementassociatif.org/fr/boite-a-outils/ama-guide-cree-une-association-en-alsace-moselle-2025_-r.html